

INFORMATIONS MUNICIPALES



Jun 2020

CORONAVIRUS

Manifestations estivales annulées

Les comités d'organisation nous ont annoncé avoir pris la sage décision d'annuler et reporter les deux manifestations suivantes:

- Abbaye : reportée à l'été 2021
- Jorat Tracteurs : reportée en septembre 2021

Fête du 1^{er} août 2020

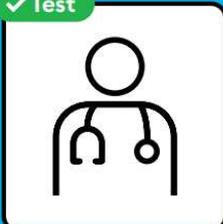
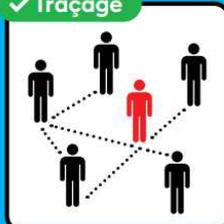
Au vu de la situation sanitaire actuelle, la Municipalité a décidé de maintenir la manifestation à l'occasion de la fête nationale. Cette fête sera toutefois réorganisée de manière plus intimiste et simple afin de garantir le respect des règles sanitaires.

Des informations supplémentaires seront transmises dans un prochain tous-ménages.

Nouveau coronavirus Actualisé au 3.6.2020

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER: 

Suivre impérativement les nouvelles règles :

- ✓ Test**

En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.
- ✓ Traçage**

Chaque fois que c'est possible, fournir ses coordonnées pour le traçage.
- ✓ Isolement/quarantaine**

En cas de test positif : isolement.
En cas de contact avec une personne testée positive : quarantaine.

Pour rappel :

-  Garder ses distances.
-  Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.
-  Se laver soigneusement les mains.
-  Éviter les poignées de main.
-  Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.
-  Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.
-  Si possible, continuer de travailler à la maison.

www.ofsp-coronavirus.ch

Administration communale

Greffe municipale : lundi 9h00 à 11h00 / Contrôle des habitants et bureau des étrangers : lundi 15h00 à 18h00
Tél. 021 903 26 74 – commune@vucherens.ch - www.vucherens.ch

OCCASION – Tour de jeux et son toboggan

L'ancienne tour de jeux vieillissante et son toboggan situés à la place de jeux du Mollard seront remplacés quasiment à l'identique par une nouvelle installation répondant aux normes de sécurité actuelles.

L'ancienne tour de jeux et son toboggan sont mis en vente en l'état (l'escalier ne fait pas partie de la vente) et à l'emporter. L'acheteur s'engage à évacuer la tour et son toboggan dans les 15 jours suivant son attribution. La tour de jeux et son toboggan seront cédés à la meilleure offre le 6.07.2020. **Merci dès lors de nous transmettre vos propositions d'offres d'achat écrites d'ici au 30.06.2020.**

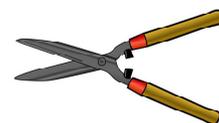


Emondage des haies, élagage des arbres

En bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être taillées selon les dispositions des articles 8 à 10 du Règlement d'application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Dans tous les cas les branches ne doivent pas empiéter sur le domaine public.

Les propriétaires fonciers sont invités à exécuter les travaux précités le plus régulièrement possible mais au plus tard le **15 août 2020** faute de quoi cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon l'art. 15 du règlement. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.



Canicule

Conseils en cas de grandes chaleurs



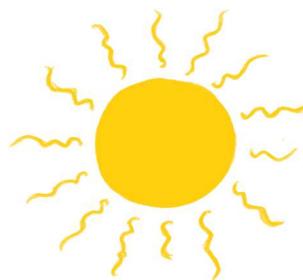
Se reposer ... rester au frais



Laisser la chaleur dehors ... se rafraîchir



Boire régulièrement ... manger léger



Symptômes possibles d'un coup de chaleur : faiblesse, confusion, vertiges, nausées et crampes musculaires. il faut agir immédiatement ! Faire boire et rafraîchir la personne.

www.vd.ch/canicule

La Municipalité

Vucherens, le 11 juin 2020

Administration communale

Greffe municipal : lundi 9h00 à 11h00 / Contrôle des habitants et bureau des étrangers : lundi 15h00 à 18h00

Tél. 021 903 26 74 – commune@vucherens.ch - www.vucherens.ch